

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement au droit du chantier D111 Rue Roger Trémaré,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 15 septembre 2023 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit au droit du chantier sur la D111 rue Roger Trémaré afin d'effectuer des travaux : POSE ABRIBUS LA PRADENNE.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation par l'entreprise intervenante : SDEL ATLANTIS.

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 10 septembre 2023

LOCMIQUELIC, le 06 septembre 2023

Pour Monsieur le maire absent,

L'adjoint Délégué,

Stéphane DREANO

